



CONCOURS DE PLAIDOIRIES – EDITION 2023

Licence 1– FINALE – Mardi 28 février 2023

Marie CARRÉ-TANCOURTS contre Barnabé TANCOURTS

Marie CARRÉ est devenue une chanteuse incontournable. Avec plus de 54 millions d'albums vendus à travers le monde, elle est l'icône de toute une génération et fait rêver les foules, notamment depuis sa célèbre chanson « *Tout ce que je veux pour Noël c'est toi* ». Troisième fille d'une famille modeste parisienne, elle sait que son succès est le fruit de son travail acharné, mais aussi de celui de son père Jean-Jacques, devenu à ses côtés, un compositeur célèbre. Son ascension n'aurait pas été possible sans son caractère bien trempé et sa détermination. Si sa réussite suscite de nombreuses jalousies, particulièrement dans son entourage, celle-ci n'y prête guère d'attention et n'hésite pas à les balayer. Elle n'a qu'une ambition : réussir, quitte à écraser toute personne s'opposant à elle et ce, sans aucun état d'âme. Elle croit en ses rêves et n'hésite pas à briser tous ceux qui se mettent au travers de son chemin.

A 50 ans, au plus haut de sa carrière, Marie est heureuse mais se sent parfois un peu seule. Ayant énormément travaillé, elle souhaite désormais ralentir un peu le rythme pour profiter plus de la vie. Elle commence ainsi à enchaîner les concerts et les soirées d'ivresse en boîte de nuit. Cependant, passé un certain âge, mieux vaut ne pas trop tirer sur la corde. Après une année intensive de soirées et de champagne, sa voix devient rauque, à tel point qu'elle n'arrive plus à chanter. Le diagnostic tombe : elle est victime d'une infection grave des cordes vocales. Il lui sera impossible d'interpréter sa nouvelle chanson : « *Noël est à nouveau dans l'air* » lors de son concert de fin d'année caritatif, un événement ultra médiatisé et incontournable pour bon nombre de ses fans. Ayant trop à perdre, elle cherche une solution avec la personne en qui elle a le plus confiance, son père Jean-Jacques. Pour lui, il ne faut surtout pas annuler le concert au risque de perdre sa crédibilité. Bon nombre de membres du show-biz sont en effet au courant de ses soirées d'ivresse et n'hésiteraient pas à dévoiler les raisons de sa maladie, entraînant ainsi sa descente aux enfers. Il lui propose alors une solution : chanter en play-back. Elle hésite car connaît les risques de cette pratique qui a déjà brisé plusieurs carrières. Tout le monde se rappelle en effet des conséquences des accusations contre Patrice ELBRU et Maître SIMS ayant considérablement nui à leur popularité. Se sentant prise au piège, Marie accepte la proposition de son père.

Le 24 décembre 2020, à 19 heures, il est l'heure de monter sur scène. L'illusion est parfaite. Le public n'y voit que du feu. C'est un succès. Une semaine plus tard, la nouvelle chanson interprétée par Marie tourne en boucle sur toutes les radios. Les ventes de son nouveau single s'élèvent déjà à plus d'un million d'exemplaires, faisant la fierté de son père.

Pour Jean-Jacques cette période de gloire représente le meilleur moment pour présenter à Marie le fils d'une riche amie, Barnabé TANCOURTS, 30 ans, coiffeur. Il est convaincu que tous deux sont faits pour vivre une belle histoire d'amour ensemble et puis, il aimerait beaucoup que leurs deux noms soient associés. Dès son entrée dans la pièce, Barnabé est immédiatement séduit par les formes généreuses et le sourire de Marie. Pour Marie en revanche, le charme de Barnabé opère beaucoup moins. Après quelques minutes de discussion, elle trouve néanmoins le jeune homme d'1 mètre 60, au ventre bedonnant et aux cheveux gras plutôt captivant.

Le lendemain, Jean-Jacques décide de revenir avec Marie sur cette rencontre. Il lui explique qu'il a beaucoup apprécié Barnabé. Marie sourit. Elle indique à son père qu'étant très heureuse dans sa vie de célibataire elle ne compte pas s'enticher d'un jeune homme. Cette réponse énerve profondément Jean-Jacques qui lui rétorque que ce mariage devra avoir lieu car, comme elle n'arrive plus à chanter, c'est le seul moyen de donner un nouvel envol à sa carrière sur le long terme. Marie se met à rire. Ce n'est quand même pas lui qui va lui dire qui épouser ? Son père ajoute qu'en cas de refus, il dévoilera au grand public sa maladie ainsi que les soirées de beuverie qui en sont la cause. Marie sait qu'il ne plaisante pas. Il peut à tout moment ruiner ce pour quoi elle a travaillé toute sa vie : sa carrière. D'un coup, tout son aplomb, toute la répartie qui la caractérise disparaissent. Se sentant prise au piège, elle accepte de se marier avec Barnabé à condition que cette union ne soit pas médiatisée.

Quelques semaines plus tard, le mariage est célébré dans la plus grande discrétion dans l'Hôtel de ville de Saint-Etienne, commune dans laquelle réside Barnabé. Si au début de son mariage, Marie est d'une grande tristesse, elle commence progressivement à découvrir Barnabé qui est l'incarnation même de la gentillesse. Elle se surprend à passer des nuits entières à discuter avec lui des différentes composantes des colorations pour cheveux ou, des meilleurs laques à utiliser pour faire tenir un chignon. Finalement, elle apprécie l'esprit brillant de son époux et lui rend visite régulièrement.

Le 1^{er} janvier 2023, Jean-Jacques décède d'un infarctus. Le jour de l'enterrement, afin de reconforter son épouse, Barnabé lui prend la main, comme le font les vrais amoureux. Cela n'échappe pas aux journalistes venus nombreux pour assister aux funérailles du célèbre compositeur. Si le mariage a échappé aux médias jusqu'à présent, c'est désormais terminé. La relation de Marie et Barnabé fait les gros titres. Cela écorche l'image de femme libre, au caractère bien trempé de Marie, et engendre un effondrement des ventes de disques.

Désormais, Marie ne supporte plus l'image que véhicule ce mariage qui n'aurait jamais dû être célébré. Elle demande donc sa nullité sur le fondement de l'article 180 du Code civil. Barnabé n'est pas de cet avis. Il est certain des sentiments de Marie à son égard.

Par une plaidoirie aussi éloquente que juridiquement fondée, et d'une durée comprise entre 8 et 10 minutes, vous représenterez en tant que demandeur, les intérêts de Marie CARRÉ-TANCOURTS, et en tant que défendeur, ceux de Barnabé TANCOURTS.